



Syndicat **Force Ouvrière DGFIP**
Section locale **FO DGFIP62**
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

Compte-rendu du CTL du 22 novembre 2019

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence de Monsieur Hubert GIRARD, Directeur du pôle État, Stratégie et Ressources. **FO-DGFIP** a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Didier VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration.

Il s'agit de la seconde convocation pour ce CTL suite au boycott du CTL du 12 novembre dernier.

En propos liminaire, M.Girard a indiqué que la concertation n'est pas achevée. Des réunions auront lieu prochainement avec le Préfet. « Le Préfet tient les agendas »

Après cela, il y aura un bilan et une présentation officielle en CTL de la carte dernière version. Tout ne sera pas arrêté au lendemain de ce CTL. Le président n'est pas hostile à l'organisation de groupes de travail (GT). (il faudra voir, le pilotage, l'accompagnement...) Au niveau national 5 GT, notamment SPL, sont prévus. Au niveau local, il serait envisageable d'en tenir 4 (spl, cf, organisation sip et sie, rh- accompagnement) là où il y a besoin d'évolution.

Il ne se passera rien niveau métier en 2020, on aura donc le temps de travailler sur la définition des métiers des uns et des autres

Nouvelle appellation : Espace France Services au lieu de MFS

Concernant, le rejet par les élus du projet de nouveau réseau de proximité, le président a indiqué que « les maires ne sont pas tous du même avis et sont aussi parfois un peu manipulateurs »

L'inquiétude principale des petites communes est selon lui leur place au sein de l'EPCI.

« Le préfet est garant de ce qui a été fait », « la carte est moins destructive que dans d'autres départements. »

« Dans le Pas-de-Calais, les restructurations concernent beaucoup les trésoreries, car nous avons beaucoup de petites structures qui ne sont pas viables dans la durée... »

Le déplacement des agents du Contrôle Fiscal n'est justifié que par un besoin de faire de la place.

« Ce n'est pas la 1ère fois qu'on déplace un service et sûrement pas la dernière... »

Le président réfute la comparaison de la DGFIP à France Télécom, car le parlement n'a pas voté l'externalisation de nos missions ; au contraire certaines missions régaliennes sont en train d'être renforcées notamment en récupérant des missions de la douane.

La mission de caisse, pour laquelle les agents ne se battent pas, qui n'est pas très attrayante et non sécurisée, est externalisée pour se concentrer sur d'autres missions.

Commentaire de **FO-DGFIP** : En résumé, on n'externalise pas de missions, euh..., plutôt on externalise des missions. Il faut comprendre que c'est toute la DGFIP qu'on liquide. L'Administration elle-même avance des arguments qu'elle ne retient pas dans les faits. Tout est

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

fait dans la précipitation et dans l'urgence et peu importe ce qu'il adviendra des missions : **Pauvre République !**

Parmi les annonces, le président a indiqué que dans le schéma prévu par la direction, la partie du département côté Calaisis ne sera pas restructurée avant 2022, sous réserve du budget et contrainte immobilière.

Le nouveau directeur départemental arrivera dans le Pas-de-Calais le 4 décembre. Il prévoit d'ores et déjà des rencontres en bilatéral avec les organisations syndicales dès son arrivée.



1) Approbation du procès-verbal du CTL du 05 février 2019 (pour avis) :

Ce procès verbal a été approuvé à l'unanimité.

2) Pont naturels (pour avis) :

Il est proposé au Comité Technique Local de retenir les deux seules dates possibles au titre des ponts naturels 2020 :

Vendredi 22 mai 2020 et lundi 13 juillet 2020

Sur ces deux dates, une journée d'autorisation d'absence exceptionnelle vous sera accordée, à poser prioritairement sur le vendredi 22 mai. Les agents des trésoreries fonctionnant sur un cycle de travail de 4,5 jours poseront leur autorisation d'absence le lundi 13 juillet.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP 62 (4 voix)	X		
SFP (2 voix)		X	
CGT (2 voix)		X	
CFTC (1 voix)	X		
UNSA (1 voix)	X		

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont voté **POUR** car cela permet à tous les agents d'être en congés ces jours-là et évite de leur imposer la nécessité de service.

L'immense majorité des agents du département est POUR l'octroi de ces ponts naturels. Il est donc logique de soutenir cette mesure.

3) Mise en œuvre du nouveau règlement intérieur de la Trésorerie mixte d'Ardres-Eperlecques – Modification des horaires variables du poste (pour avis) :

La trésorerie d'Ardres fonctionne actuellement sur un cycle de travail de 4,5 jours par semaine. Les agents ont unanimement souhaité passer à une formule de travail sur 5 jours. Les horaires d'ouverture du service au public restent inchangés.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP 62 (4 voix)	X		
SFP (2 voix)	X		
CGT (2 voix)	X		
CFTC (1 voix)	X		
UNSA (1 voix)	X		

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont voté POUR car l'ensemble des agents souhaitent cette modification.

Le Président a annoncé que « la trésorerie d'Ardres sera viable pour encore au moins 2 ans » sous réserve des contraintes budgétaires et immobilières.

4) Généralisation de l'Accueil sur rendez-vous en SIE :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, 300 à 700 rendez-vous ont été pris par les SIE.

À compter du 2 janvier 2020, l'accueil dans les SIE se fera exclusivement sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous pourra s'opérer par 3 voies :

- par l'utilisateur lui-même via impots.gouv.fr ;
- par les agents du service concerné au moment de l'accueil physique ou téléphonique du contribuable ;
- par un agent d'une autre structure le cas échéant.

Des exceptions existeront (pics d'activité, urgence, difficultés individuelles, RAR)

Les rendez-vous seront exclusivement pris sur les horaires d'ouverture au public du CDFIP. Les chefs des SIE décideront du nombre de guichets utilisés pour les rendez-vous, et la durée des rendez-vous (moyenne 15/20min).

Il est rappelé l'intérêt du contre-appel (1 rendez-vous sur 2 est annulé en moyenne)

Selon les chefs de service, l'accueil sur rendez-vous est facilement réalisable (hors quitus). La prise de rendez-vous est déjà ancrée dans les habitudes de travail.

Pour les quitus, cela pose davantage de problèmes et la direction réfléchit encore à la mise en place des rendez-vous pour les quitus. En attendant il existe déjà la remise en différé.

(L'e-quitus est à venir)

Une hypothèse a été avancée : un usager peut être accueilli par un agent d'accueil du SIP pour remettre les documents, le quitus sera ensuite réalisé et remis par le SIE.

Le SIE de Lens, ayant le nombre le plus important du quitus par an (5000/an) (et accueillant à l'avenir le SIE d'Hénin-Beaumont) une réflexion est encore en cours. La direction s'est engagée à aller voir sur place le système actuel de délivrance de quitus.

Les organisations syndicales ont demandé à l'unanimité de soumettre aux votes ce point qui n'était présenté que pour avis.

Vote sur la mise en place de la généralisation de l'APRDV au 01/01/2020, avec mise en application au 01/02/2020 et focus particulier concernant sur les quitus

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 62 (4 voix)		X	
SFP (2 voix)		X	
CGT (2 voix)		X	
CFTC (1 voix)		X	
UNSA (1 voix)		X	

Vos élus **FO-DGFIP** dénoncent la réduction drastique de l'accueil. Malgré l'illusion de davantage de points d'accueil, quel intérêt pour les usagers s'ils trouvent porte close ?

De plus, les SIP verront encore leur charge de travail augmenter.



5) Bilan de la mise en œuvre des nouvelles règles de mutation :

Avant la départementalisation, 60 % des mutations nationales concernaient des demandes internes aux départements.

Vos élus **FO-DGFIP** ont souligné le travail du service SRHD.

En effet le département du Pas-de-Calais s'était porté volontaire pour être préfigurateur de la départementalisation dès le mouvement de mutation du 01/09/2019.

Il y a eu 189 demandes de mutations internes (188 en 2018), dont 46 % de demandes de régularisation des ALD.

Cependant 11 nouveaux ALD ont été créés (souvent pour permettre à un agent de rester sur une commune proche de son domicile).

Aucune dérogation au délai de séjour pour « intérêt du service » n'a été envisagée.

5 gels de postes ont été faits (dont 2 pour des contractuels handicapés) et 3 agents C ont été affectés d'office.

Les RAN de Boulogne-sur-Mer, Calais et Montreuil-sur-Mer restent les plus déficitaires.

L'administration a reconnu que des erreurs ont été commises, notamment dues aux capacités limitées de l'application ALOA. Et celles-ci ont heureusement pu être corrigées en CAPL grâce à la vigilance de vos élus. Vigilance reconnue par l'administration elle-même, qui, pour remercier les représentants du personnel, supprime les CAPL de mutation dès 2020. Les CAP seront remplacés par des « temps d'échange »

Nous espérons que les erreurs non corrigées et le choix au « fait du prince » ne deviendront pas monnaie courante.

Le contrôle paritaire cède la place à l'arbitraire !

6) Apprentissage et service civique : point sur la campagne en cours :

La DDFIP du Pas-de-Calais a prévu d'accueillir 13 volontaires Service Civique.

Tous auront une formation obligatoire sur deux volets :

– une formation civique et citoyenne (incluant une préparation à la mission sur l'Impôt sur le Revenu, le Prélèvement à la source, et la fiscalité directe locale) ;

– une formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1.

Le Pas-de-Calais accueille également 3 apprentis. Une au SIE de Lens, un au SIE d'Arras et une au SIP de Lens Nord.

Le partenariat avec l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) de Valenciennes a été reconduit. Les apprentis sont présents du lundi au mercredi et 35h pendant les vacances scolaires.

7) Questions diverses :

1- Les mandats de prélèvement SEPA sont à retourner à DGFIP-SEPA, CS 20344, LONGUENESSE, 62505 ST OMER CEDEX.

Quel est le service destinataire et chargé du traitement ?

Le service destinataire est l'ESI de St Omer qui numérise les mandats SEPA

2- Les services de la Direction font actuellement des réunions sur divers sites qui seraient impactés par le projet de nouveau réseau de proximité dès le 1er septembre 2020.

Le ton de ces réunions laisse penser que tout est finalisé même si l'impréparation est patente et qu'aucune des questions posées ne reçoit de réponses.

La concertation est-elle d'ores et déjà achevée ?

Le projet a-t-il déjà été soumis à la validation de la Direction Générale ?

La concertation est toujours en cours...

3- Qu'en est-il de la campagne de télétravail 2020 ?

Aujourd'hui il y a 37 télétravailleurs (+ 4 télétravailleurs pour raison médicale)
Actuellement il y a un stock de 100 ordinateurs prévus pour les futurs télétravailleurs.

1 jour maximum / semaine par prudence. Il est possible de prendre deux demies-journées

Les documents papiers ne sont pas autorisés au domicile (déclaration 2042, H1...). Seuls les agents travaillant sur des documents dématérialisés peuvent télétravailler.

4- Quelles sont les démarches que doit faire un agent pour que sa maladie soit reconnue comme maladie professionnelle ?

Le Décret a été mis à jour en février 2019 – retrouvez en cliquant ici : [Guide des procédures mis à jour en ligne sur le site fonctionpublique.fr](#) (à venir sur ulyse 62)

Pour les accidents de travail il y a un nouveau formulaire à remplir

Pour les maladies professionnelles : la commission de réforme doit prendre position

Dans les cas deux cas, les agents doivent avancer les frais

5-Problème du bruit de l'usine à côté du SIP d'Arras : où en est-on ?

la direction attend le retour de l'analyse de la DREAL

6-Concernant les remboursements de frais de stage (nuitées et repas), la note départementale va être mise à jour, et une mise au point sur l'utilisation du véhicule personnel y sera inscrite.

Les élus FO DGFIP62 :

Titulaires

Gautier LEDOUX, Justine KORKUT, Michaël MILLOT et Coralie VINCENT

Suppléante :

Valérie CADET

Experte :

Emilie LIEVEN



1ère organisation du Pas-de-Calais